

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 novembre 2016

CP2016_11_26
id. 2928

L'an deux mille seize le trente novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DESCAZEAX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS INTERURBAINS DE PERSONNES

Monsieur le Président propose d'approuver les opérations et modifications suivantes et de l'autoriser à signer, le cas échéant, les avenants ou bons de commande nécessaires, pour lesquels la Commission Transports et Multimodalités du 20 octobre 2016 a émis un avis favorable.

I – MODIFICATIONS OU RESTRUCTURATIONS DE SERVICES

1. Modification des moyens matériels affectés au marché n° 2013-110 exploité par l'entreprise BLATGER pour l'exécution du service à titre principal scolaire n° 08-15 « Verfeil sur Seye – Varen Ecole »

Le Conseil Départemental a dû faire face à une forte hausse des effectifs sur le service précité par rapport à l'année 2015-2016.

Ainsi, 22 élèves y sont actuellement inscrits contre 15 l'an passé or, ce circuit est réalisé avec un véhicule de 16 places. Afin de résoudre cette problématique, l'entreprise BLATGER pourrait mettre en œuvre, un nouveau véhicule d'une capacité maximale de 33 places.

Cette modification des moyens mis en œuvre entraîne une majoration de la rémunération estimée par l'entreprise à 50 € HT par jour de fonctionnement (139 jours pour l'année scolaire 2016-2017).

Le coût forfaitaire journalier de ce service, qui s'élève à 129,70 € HT passerait donc à 179,70 € HT, soit une majoration de 6 950 € HT pour l'année scolaire en cours (+33 050 € HT sur l'ensemble de la durée du marché restant à courir).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 novembre 2016, a émis un avis favorable quant au dépassement du montant de base de ce marché au delà du seuil des 5% et à sa poursuite jusqu'au terme prévu du marché.

2. Restructuration des services à titre principal scolaire n°08- 09 « Cazals – St Antonin » et 08-23 « St Antonin – St Antonin Etablissements » (respectivement dévolus aux entreprises Blatger et Gauchy par marchés à bons de commande n°2016-57 et 2015-224).

Une surcharge est constatée sur le service à titre principal scolaire n°08-09 « Cazals – St Antonin Noble Val » où 44 élèves sont affectés pour un autocar d'une capacité maximale de 33 places.

Afin de limiter l'impact financier tout en maintenant une qualité de réalisation satisfaisante, il est proposé de ré-affecter une dizaine d'élèves, pris en charge au lieu-dit « Vézy » commune de St Antonin Noble Val, sur le circuit n°08-23 « St Antonin Noble Val – St Antonin Etablissements » qui devrait effectuer un léger détour.

Cette restructuration entraînerait une majoration de la rémunération de l'entreprise estimée à 1,48 € HT par jour de fonctionnement.

L'incidence financière serait de + 205,72 € HT pour l'année scolaire en cours (+1 493,32 € HT sur l'ensemble de la durée du marché restant à courir).

II – PLAN D'AMENAGEMENT, DE SIGNALISATION ET DE SECURISATION DES ARRETS DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT INTERURBAIN – ANNEE 2016-

1. Finalisation de la sécurisation du parking du collège « Jean-Jacques Rousseau » de LABASTIDE-SAINT-PIERRE

Pour finaliser l'opération de travaux de ré-aménagement et de ré-organisation du parking du collège « Jean-Jacques Rousseau », il doit être procédé à la mise en place de cinq panneaux B 21-1 « obligation de tourner à droite » pour un coût total d'environ 500 € HT (93,66 € HT l'unité), et de 2 panneaux AB3A (« cédez-le-passage ») avec bavette M9C pour un coût total de 300 € HT.

Le coût de l'ensemble de cette opération est estimé à 800 € HT.

2. Aménagement de sécurisation de points d'arrêt en complément de balises J1

Afin de finaliser l'aménagement et la signalisation de points d'arrêt du réseau départemental des transports scolaires pour lesquels des balises de signalisation J1 ont récemment été implantées, Monsieur le Président propose d'apposer des panneaux de signalisation A13/A (= panneau triangulaire « présence d'enfants »).

Les arrêts concernés sont les suivants :

- LA SALVETAT-BELMONTET, RD 8
Lieu-dit « Sistou », 3201 route de Monclar
Service n° 07-18 « Monclar-de-Quercy – Montauban »
2 panneaux A13/A
- LA SALVETAT-BELMONTET, RD 8
2743 route de Monclar
Service n° 07-18 « Monclar-de-Quercy – Montauban »
2 panneaux A13/A
- LAFRANCAISE, RD 40
Lieu-dit « Caminel », Route de L'Honor-de-Cos
Service n° 06-18 « L'Honor-de-Cos – Lafrançaise »
2 panneaux A13/A
- LABASTIDE-SAINT-PIERRE, RD 6
Lieu-dit « Callory »
Services n°07-22 « Montbartier – Labastide St Pierre »
et 10-13 « Labastide St Pierre – Labastide St Pierre Collège »
2 panneaux A13/A

Le coût de l'ensemble de cette opération est estimé à 1 600 € HT.

III – TRANSPORT D'USAGERS SCOLAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

De nouvelles demandes de transport adapté pour enfants handicapés continuent à arriver au service des transport. De même, plusieurs demandes de modifications ont également été enregistrées (changement de domicile, de lieu de scolarisation, retrait d'élèves...).

A cet effet, la liste des services créés ou modifiés est présentée, ainsi que les enfants qui y sont affectés, le forfait journalier et l'estimatif financier annuel.

L'impact financier de ces dernières opérations s'élève à 97 102,07 € HT.

A ce jour, **176** dossiers (195 en 2015-2016) de demandes de transport pour des élèves présentant un taux de handicap ont été instruits. 161 élèves sont transportés sur le réseau de substitution (176 l'an passé) composé de 52 services et 15 sont acheminés par les parents auxquels sont remboursés les frais. La part à l'élève est arrêtée à un estimatif de 3 888,85 € HT (3 623,98 € HT l'an passé).

INCIDENCE FINANCIERE

Fonctionnement :

Modifications et restructurations de services

Dépense à imputer à :

Article 62451 – S/Fonction 81 **+ 7 155,72 €**

Points du rapport	Incidence financière HT
I) 1°)	6 950,00 €
I) 2°)	205,72 €

Transport enfants en situation de handicap

Dépense à imputer à :

Article 624510 – S/Fonction 81 **+ 97 102,07 €**

Point du rapport	Incidence financière HT
IV)	97 102,07 €

Total HT des dépenses de fonctionnement : + 104 257,79 €

Investissement :

Signalisations verticales

Dépense à imputer à :

Article 2152 – S/Fonction 81 AIRES

+ 2 400,00 €

Points du rapport	Incidence financière HT
III) 1°)	800,00 €
III) 2°)	1 600,00 €

AP 2016 N° 5483	CP 2016 (Crédits de Paie ment)	Engagé / Mandat é précédem ment	Incidence CP 04/11/16	Solde
15 000,00 €	10 000,00 €	5 579,92 €	2 400,00 €	3 179,92 €

Total dépenses d'investissement

+ 2 400,00 €

TOTAL GENERAL HT SERVICE :

+ 106 657,79 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission Transports et Multimodalités réunie le 20 octobre 2016,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 3 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

I – MODIFICATIONS OU RESTRUCTURATIONS DE SERVICES

- Approuve selon les modalités administratives, techniques et financières susvisées les opérations suivantes :
 - Modification des moyens matériels affectés au marché n° 2013-110 exploité par l'entreprise BLATGER pour l'exécution du service à titre principal scolaire n° 08-15 « Verfeil sur Seye – Varen Ecole » ;
 - Restructuration des services à titre principal scolaire n°08- 09 « Cazals – St Antonin » et 08-23 « St Antonin – St Antonin Etablissements » (respectivement dévolus aux entreprises Blatger et Gauchy par marchés à bons de commande n°2016-57 et 2015-224)

II - PLAN D'AMENAGEMENT, DE SIGNALISATION ET DE SECURISATION DES ARRETS DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT INTERURBAIN – ANNEE 2016-

- Approuve selon les modalités administratives, techniques et financières susvisées les opérations suivantes :
 - Finalisation de la sécurisation du parking du collège « Jean-Jacques Rousseau » de Labastide-Saint-Pierre ;
 - Aménagement de sécurisation de divers points d'arrêt en complément de balises J1 ;

III – TRANSPORT D'USAGERS SCOLAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

- Approuve les évolutions déclinées ci-dessus concernant la prise en charge ou les modifications pour le transport des enfants handicapés à savoir :
 - 161 élèves répartis sur 52 services ;
 - 15 élèves acheminés par les parents auxquels le Conseil Départemental rembourse les frais ;les nouveaux dossiers entraînant un surcoût de 97 102,07 € HT sur une prestation initiale de 587 334, 90 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC